

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 2006 accordant une permission d'un mois à M. Rambeloson, dactylographe contracclue,

n° 2006

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18S juin 1884

Vu la demande de permission, en date du 22 octobre 1947 de M. K Rambeloson (Georges), dactylographe contractuel au service judiciaire

Vu l'avis favorable du procureur de République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence d'un mois à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M, Rambeoson (Georges), dactylographe contractuel au service Judiciaire, Art. 2, — La présente décision, qui effet pour compter du 3 novembre 1947 sera pub'liée et communiquée partout où besoin sera.

le gouverneurp.h.siriex